Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 53

Artikel: Une réformette : le nouveau règlement fédéral des études médicales
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029338

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les investissements américains en Suisse, un cas extrême

A la fin de l'an dernier, « Wall Street Journal » (27. 12. 1965) consacrait un article aux perspectives, estimées peu réjouissantes, de l'économie suisse. Le grand journal financier new-yorkais montait en épingle les quelque 50 sociétés américaines qui avaient quitté notre pays pour des cieux économiques plus cléments (c'est-à-dire pour des pays moins frappés par l'inflation et les restrictions de crédit qui devaient y remédier). D'autres transferts étaient envisagés; un exode, quoi.
Ce printemps, le Conseil fédéral déclarait, en réponse à une question écrite du conseiller national Dellberg (socialiste valaisan) relative au volume des investissements américains en Suisse, que cette « pénétration étrangère » ne constituait qu'un « phénomène absolument normal de l'économie moderne tant qu'elle ne dépasse certaines limites ».
Le Conseil fédéral n'a pas jugé opportun de préciser quelles étaient ces limites; il n'est pas interdit pour autant de se demander si nous ne les avons pas laissé franchir. Car l'exode prédit par le W.S.J. n'a pas encore eu lieu, s'il doit jamais se produire.

Le volume des investissements

De 1950 à fin 1964, les investissements directs (apports d'argent frais soit sous forme de souscription en capital, mais à titre de participation dans la gestion d'une affaire, soit sous forme de prêts) des sociétés américaines en Suisse ont passé de 25 à 944 millions de dollars. Le mouvement, assez lent d'abord, s'est accéléré vers 1960; depuis lors, les capitaux investis par les Américains dans notre pays s'élevaient à plus de 100 millions de dollars par an, atteignant même 270 millions de dollars en 1964.
Pour comprendre la portée de ce dernier chiffre, il faut le comparer à l'ensemble des investissements de tous les Cantons suisses en travaux publics durant la même année; il en est presque l'équivalent : 1,3 milliard de francs.
Mais la comparaison internationale est plus intéressante encore. Les placements à long terme des Etats-Unis se répartissent entre les pays suivants, par ordre d'importance, en milliards de dollars :

Grande-Bretagne	4,55
Allemagne	2,08
France	1,44
Suisse	0,94
Italie	0,85
Pays-Bas	0,59
Belgique-Luxembourg	0,45
Suède	0,26

En valeur relative, en se référant au produit national, la Suisse occupe incontestablement le premier rang. Elle n'est pas un cas particulier, mais un cas extrême. Comme le Conseil fédéral, le Dr A. Schaefer, président de l'U.B.S., ne trouve pourtant pas ces chiffres anormaux. Il minimise la pénétration étrangère en rapportant les investissements américains en Suisse (950 millions de dollars à fin 1964) aux placements des Suisses aux Etats-Unis (900 millions de dollars à la même époque). Comparaison pour le moins simpliste : car enfin le produit national brut de notre pays ne représente guère que la cinquantième partie de celui des USA !... L'incidence sur l'économie de l'un et de l'autre n'est donc pas la même.

La nature des investissements

Dans son recensement de février 1966, la Wirtschaftrevue, numéro 71, dénombre quelque 550 sociétés américaines en Suisse. Leurs investissements sont de deux ordres : d'une part, comme partout en Europe, les secteurs-clés, les industries de pointe : automobiles, pétrole, alimentation, chimie, calculatrices, etc. Pour la Suisse, à fin 1964, les placements se répartissaient comme suit : 52 millions de dollars dans l'industrie pétrolière, 158 millions dans les sociétés de fabrication. La mainmise est particulièrement forte dans le secteur énergétique. Mais nous sommes logés sur ce point à la même enseigne que l'Europe (cf. notamment « Newsweek, mars 1965).
En revanche, il faut remarquer que selon M. Schaefer, (allocution devant l'Assemblée générale de l'U.B.S. du 4 mars 1966) 735 millions de dollars sont investis dans le commerce, l'administration. Ce sont des sociétés pour l'exploitation de brevets et de licences, des sociétés financières qui travaillent souvent hors de nos frontières. Prospèrent en particulier les consultants en « management », « engineering », « marketing », « advertising », « media-research », a.s.o, ce qui fait dire à M. Schaefer par contagion frangliste que c'est bon pour la propagande, le tourisme, et le... know-how !

Ça profite

On sait que le professeur Emil Küng, de Saint-Gall, a entrepris une enquête, à la demande d'entreprises étrangères ayant des filiales en Suisse, pour démontrer la part qu'elles prennent à la prospérité suisse. Cette enquête qui concerne toutes les entreprises étrangères et pas seulement les entreprises américaines conclut sans équivoque. M. P.-A. Chevalier dans le « Journal de Genève » (déc. 1965) résume ainsi :
« La seule conclusion que l'on peut donner à cette enquête est celle-ci : Ne tuons pas la poule aux œufs d'or » !
Pour Lausanne, la manne aurait été, en 1963, de :
1,7 million de commissions bancaires,
4,2 millions d'impôts,

Une réformette: le nouveau règlement fédéral des études médicales

Un étudiant coûte à la collectivité le salaire d'un manœuvre. En 1962, (dernière année comptabilisée par le rapport Labhardt) la dépense moyenne par étudiant se montait à 8263 francs pour une année. Depuis, le prix de la cervelle académique a augmenté encore. Bientôt, l'étudiant coûtera le salaire d'un ouvrier qualifié.
Dans les facultés à gros budgets, une année d'étudiant équivaut au salaire d'un cadre : sur la moyenne des années 1958 à 1962, un étudiant en médecine exigeait une dépense de 20.924 francs par an. A l'avenir, il coûtera le salaire d'un cadre supérieur, par exemple celui d'un professeur d'Université. L'étudiant pèsera le poids de l'enseignant : curieuse balance.
Pour ce prix-là se pose la question de l'efficacité. Aucune entreprise n'engage un ingénieur pour casser des cailloux. Or que d'étudiants perdent leur temps pourtant à prendre laborieusement des notes, auditeurs passifs d'un cours qui pourrait être imprimé ou enregistré, dont il pourrait avoir préalablement connaissance, et à partir duquel il s'informerait, c'est-à-dire questionnerait. Mais il est des magisters universitaires pour qui lever la main signifie, enfantinement, « demander la permission de sortir »; or un étudiant, pensent-ils, a l'âge de la continence.
Investissements pour assurer le développement de l'Université, mais aussi réforme des études; ces deux exigences sont liées. Il est intéressant d'observer les facultés de médecine confrontées avec ces difficultés.

Un ancien règlement

Apparemment, ça bouge : on applique un nouveau règlement fédéral. Pour la première fois en Suisse, les étudiants en médecine se sont présentés au troisième propédeutique. Pour apprécier « le changement », voyons comment se déroulaient les études avant 1965. (Les cinq premiers semestres n'ont subi, d'ailleurs, aucune modification importante, si ce n'est que la botanique et la zoologie ne forment plus qu'une branche : la biologie).
La première année, les étudiants suivent en commun avec leurs camarades de la Faculté des sciences des cours de physique, chimie, botanique et zoologie. Ces branches font l'objet du premier propédeutique : examen éliminatoire, 20 à 40 % d'échecs.
Trois semestres sont consacrés à l'étude de l'anatomie, de l'histologie, de la physiologie et de la biochimie : après quoi, le deuxième propédeutique, éliminatoire et éliminant.
Durant ces cinq premiers semestres, l'étudiant n'a aucun contact avec la médecine proprement dite. Cours ex cathedra le matin; travaux pratiques l'après-midi (de chimie, de dissection, etc.).
Ensuite, pendant huit semestres, l'étudiant était, enfin, confronté avec la médecine. Précisons bien : avec la médecine et non pas avec le malade; ses rapports avec les hospitalisés se limitaient à un stage pratique de huit mois dans un hôpital, à quelques cours donnés au chevet du malade. Il subissait, encore, des cours théoriques et, dans les enseignements cliniques, entrevoyait, parfois, du haut d'un amphithéâtre, malheureux dans sa place lointaine comme un provincial qui n'a pu s'offrir qu'un dernier rang aux Folies-Bergère, il entrevoyait un malade livré par un professeur à l'auditoire pour faire plus vivant, si l'on peut dire.
Après ces huit semestres de contact non contagieux avec la médecine et ces treize semestres d'étude, il se présentait à l'examen final : 14 branches pratiques et 8 branches orales.
Ayant réussi, il touchait un diplôme. L'autorité lui reconnaissait le droit d'exercer la médecine sur des malades. Fort sages, les médecins décidaient alors « de compléter leur formation » pendant plusieurs années, par des stages prolongés.

Le nouveau règlement

Cinq premiers semestres : sans modification. Après, innovation, vient un troisième propédeutique qui porte sur les sciences médicales de base : bactériologie, pathologie, pharmacologie, physiopathologie. Cet examen (au septième semestre après le début des études) doit décharger le final : en fait il introduit plusieurs branches nouvelles.
Les plus grands changements portent sur les semestres cliniques.
Tout d'abord de nouvelles disciplines sont introduites : médecine sociale et préventive, épidémiologie, génétique humaine. Les connaissances ne font qu'augmenter et s'élargir. C'est là une évolution inéluctable.
Passons sur divers changements dans la répartition des cours, mais relevons que la dernière année est consacrée aux policliniques et aux séminaires. Les séminaires, comme partout, signifieront : étude, présentation, discussion devant un professeur et un groupe de travail. Les policliniques permettent au professeur de présenter devant un groupe d'étudiants des malades venus en consultation dans un service universitaire.

3 millions versés aux P.T.T.
A Genève, en 1965, selon le dossier du Département des finances, publié dans la « Tribune de Genève » par Gérald Sapey, l'apport des sociétés étrangères aurait été de :
22 millions d'impôts dus par les sociétés (impôts cantonaux, communaux et part de Genève à l'impôt de défense nationale).
18,2 millions d'impôts payés par les employés des dites sociétés.
Les sociétés étrangères ont donc, à Genève, payé le quart de la contribution totale des sociétés; la contribution de leurs employés représente le 7 % des recettes totales de l'imposition sur le revenu.
A l'échelle suisse en 1963, la distribution fut de :
25 millions pour la Swissair,
35 millions pour les P.T.T.,
11 millions aux banques (commissions)
25 millions primes d'assurances,
17 millions pour l'industrie hôtelière.
Ces chiffres nous confortent. N'ayons pas la mesquinerie de chercher ce que ces entreprises ont coûté à l'économie suisse (inflation stimulée, hausse des loyers, etc.). Incontestablement elles rapportent gros. Du même coup elles créent un lien de dépendance. Que ferait le Conseil d'Etat genevois si Du Pont de Nemours menaçait de quitter le numéro 81 de la route de l'Aire ?
Et quelle liberté de manœuvre nous laisse cette étroite dépendance, sur notre sol même, de la prospérité américaine, considérée en haut lieu comme « un phénomène absolument normal de l'économie moderne » ?

Autres aspects :
emprunts et drainage de la main-d'œuvre.

On sait que la balance des paiements américaine étant déficitaire, le gouvernement des Etats-Unis a demandé aux entreprises de financer leurs investissements à l'étranger en empruntant sur place l'argent dont elles avaient besoin. Elles ont suivi ce mot d'ordre avec une discipline assez remarquable et non sans quelque sacrifice financier, le taux d'intérêt étant plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis. Ces besoins sont énormes. M. Koszul de la First National City Bank estimait à 900 millions de dollars le montant des émissions américaines en Europe pour 1966, et M. Schulthess (Crédit Suisse) à six milliards de francs les besoins américains de capitaux en Europe. D'où une hausse importante du taux de l'intérêt. On admet que les ponctions américaines ont fait monter le taux de l'intérêt non seulement sur le marché des Euro-émissions, mais sur les marchés nationaux eux-mêmes de 0,75 à 1 % (« Le Monde », 21 mars 1966). On comprend alors, quand on voit le taux européen passer à 6 ½-7 % pour des obligations à dix ans que l'emprunt 4 ¾ % de l'Etat de Vaud n'ait pas été couvert !

On doit rappeler aussi pour donner toutes les pièces que nous exportons chaque année 130 savants et ingénieurs outre-Atlantique, après les avoir formés à grands frais (sur ce sujet voir l'étude de l'O.C.D.E : Ressources en personnel scientifique et technique dans les pays de l'O.C.D.E., Paris 1963).

Nous ne voulons pas par cet article ouvrir le dossier de l'anti-américanisme. Mais il faut être conscient, pensons-nous, du fait que les rapports entre notre pays et les Etats-Unis dont l'impérialisme économique est évident, se posent aujourd'hui, comme à tout pays européen, en termes nouveaux, et que nous sommes accrochés même plus que tout autre à la prospérité américaine dont les capitaux ont été séduits par les charmes de notre libéralisme et de notre... neutralité.

L'application : le système bloc

Sur la base de ce règlement les facultés de médecine de chaque université sont libres d'organiser leur enseignement comme elles l'entendent.

Berne notamment prépare la mise à l'essai d'un nouveau type d'enseignement. Cette faculté espère pouvoir, en regroupant certains cours, libérer quatre semestres; pendant cette période, l'étudiant va participer à la vie des services hospitaliers, mais selon un système original, dit « système bloc », pratiqué déjà aux Etats-Unis et en Suède. Comment fonctionne-t-il ?

Une volée est divisée en groupes de six à huit étudiants. Chaque groupe fait un stage de six semaines dans les divers services en étant suivi, à plein temps, par un enseignant (médecin adjoint, privat-docent, chef de clinique).

Ce système présuppose deux conditions : une participation accrue des enseignants; mais il y aurait là un moyen de renouveler la signification en grande partie honorifique du titre de privat-docent. Et la mise à disposition de locaux suffisants. On ne peut pas songer en effet mettre des malades en présence d'étudiants qui ne font pas partie du personnel soignant sans assurer certaines garanties, notamment d'isolement, à ceux qui acceptent d'être examinés par des candidats médecins.

Malheureusement, ni à Lausanne, ni à Genève ces deux conditions ne sont réunies pour l'instant; il est donc difficile d'envisager, comme à Berne, la réorganisation de l'enseignement clinique.

Bâle, en revanche, cherche aussi à introduire partiellement l'enseignement par groupes.

L'enseignement post-universitaire

La lacune grave du nouveau règlement, c'est qu'il néglige, malgré les demandes répétées de l'association des médecins assistants et des candidats médecins suisses, l'enseignement post-universitaire. Après l'examen final, le médecin diplômé n'est pas apte à pratiquer la médecine. Pourquoi l'y autoriser alors ? Pourquoi ne pas repenser l'ensemble des études qui, de fait, et non seulement de droit, sont indispensables.

Les connaissances théoriques sont telles, les techniques si subtiles qu'on ne peut plus songer former de manière complète, en sept ans, un médecin. Les études qu'organise le nouveau règlement fédéral ne sont qu'une partie des études. Aussi la réforme n'est que réformette, car l'ensemble de la formation n'a pas été repensé.

Mais on peut y voir un premier pas, utile malgré tout. Car il est évident que la réorganisation des semestres cliniques, notamment si l'on prévoit l'introduction de l'enseignement par groupes ou tout autre forme d'enseignement pratique, peut être pensée en fonction des futurs stages. Elle devrait permettre aux assistants, médecins diplômés, d'être, dans les services, efficaces et utiles sans trop de tâtonnements (et par là-même, souhaitons-le, mieux rémunérés). D'autre part professeurs et étudiants sont obligés dans un esprit nouveau (ni paternaliste, ni revendicateur) de chercher en commun les solutions les meilleures.

Dans ce sens, la réformette prépare la réforme véritable qui, dans quelques années, englobera les études précliniques, cliniques et l'enseignement des gradués.

Les ouvriers sont-il télégéniques?

L'émission TV que Claude Torracinta et André Tanner ont consacrée aux ouvriers suisses et qui passa sur les écrans le jeudi de l'Ascension fut du plus haut intérêt. Nous l'avons suivie avec d'autant plus d'attention que pour les tout premiers numéros de D.P. deux sociologues de Genève qui, dans les commissions ouvrières des usines métallurgiques, interrogèrent longuement les travailleurs, nous avaient livré comme des documents bruts quelques extraits de leurs enregistrements, pris sur le vif au magnétophone.
Sur bien des points les deux reportages se recoupent. Par exemple : le romantisme de la grève, de la grève générale, est abandonné; l'absence de responsabilités est un grief général; des revendications qui souvent ne sont que matérielles en apparence, révèlent un besoin accru de dignité; l'attachement au syndicat est très profond chez plusieurs, mais aussi le sentiment très vif que là encore, même dans leurs organisations, les décisions se prennent en dehors des ouvriers, consultés pour la forme.

Accepteriez-vous de timbrer ?

Mais la TV nous a révélé sur ces thèmes connus son irremplaçable pouvoir de suggestion. Et, contrairement à ce que disent les détracteurs de la télévision, l'image, loin de flatter la passivité des téléspectateurs, suscite la critique. Ainsi deux séquences devaient évoquer la subordination de l'ouvrier; elles nous présentaient, l'une, le timbrage et l'autre, l'attente derrière le portail. Comment les avons-nous vues ?
Derrière le portail, les ouvriers se massent et attendent. Quand les deux battants s'écartent et leur livrent le passage, ils s'avancent dans la cour de l'usine. La caméra leur fait face : elle enregistre leur marche en avant, massive. L'image est belle, mais elle fait cinématographe, recherchée. Le téléspectateur n'accepte pas sans réserve.
Le timbrage en revanche est sans pathos. Les ouvriers s'avancent, glissent leurs cartes dans l'horloge du geste habituel, quelques-uns sourient : c'est le jour où la TV est à l'atelier. L'image sans autre effet porte. Elle révèle une étonnante servitude ouvrière. Qui accepterait, parmi nos lecteurs, de faire ce geste quotidien, qui n'est pas une brimade, mais une humiliation ?
Aussi lorsque les ouvriers commentent, discrètement, dans un enregistrement donné à la cantonade : « Pourquoi les employés, eux, ne sont-ils pas astreints au timbrage ? Tout retard est déduit de la paie : trois minutes de retard font trois minutes non payées; dans d'autres usines, tout retard, même minime, est facturé pour un quart d'heure ». Ces propos-ci prennent une force accusatrice irréfutable.
Excellentes aussi les discussions hors de l'atelier, en cravates : sur les loisirs, sur le syndicat, sur les partis. Significative, cette réserve des ouvriers dès que leur furent posées des questions sur leur appartenance politique. Cette curiosité semblait indiscrète. Ils se réfugiaient derrière un sourire comme derrière un isoloir. Où donc étaient les militants ?
M. Eugène Suter, de l'« Union des syndicats de Genève », dans un commentaire très juste de ton, donna le montant des salaires moyens. 630 francs environ pour une ouvrière. Quand ce chiffre tombait après les images d'un travail aux pièces infiniment monotone, il cessait d'être abstrait comme un article économique. Et l'ouvrière au visage expressif marqué par l'âge et par la fatigue en disait plus en racontant son horaire quotidien qu'un rhéteur discourant sur la condition ouvrière.

Le droit à la plus-value

Le président de la commission ouvrière a défendu devant la caméra le droit des ouvriers à participer à la plus-value de l'entreprise. On sait que c'est là une thèse chère à D.P. Les sociétés ne distribuent qu'une partie de leur bénéfice : le tiers environ. Le reste est réinvesti pour assurer le développement

(Suite page 4)